

CANADA
Profile de la Stratégie fédérale de développement durable

Pays	Canada
Titre de la stratégie	Stratégie fédérale de développement durable
Site Web de la SNDD	http://www.ec.gc.ca/dd-sd
Organisme de coordination (nom et site Web)	Bureau du développement durable, Environnement Canada http://www.ec.gc.ca/dd-sd
État de la stratégie	[] SNDD en cours de mise en œuvre [X] En cours d'élaboration [] Aucune SNDD
Date d'approbation	La SFDD doit être déposée devant le Parlement d'ici le 26 juin 2010
Personne-ressource de la SNDD	Nom : Greg Wilburn Titre : Directeur Institution : Division des stratégies de développement durable, Bureau du développement durable, Environnement Canada Adresse : 25 ^e étage, Les Terrasses de la Chaudière 10, rue Wellington, Gatineau (QC), K1A 0H3, Canada
Renseignements supplémentaires	<p>La <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> du Canada a été adoptée par le Parlement le 26 juin 2008. Cette loi vise à définir le cadre juridique de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie fédérale de développement durable (SFDD) qui rende le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et fasse en sorte qu'on soit tenu d'en rendre compte devant le Parlement. Plus particulièrement, elle exige :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration et le dépôt devant le Parlement d'une SFDD d'ici le 26 juin 2010, qui devra être mise à jour tous les trois ans; ▪ l'élaboration et le dépôt devant le Parlement de stratégies de développement durable complémentaires pour des ministères et des organismes fédéraux choisis dans l'année suivant la SFDD, à être mises à jour tous les trois ans; ▪ un comité du Cabinet qui surveillera l'élaboration et la mise en œuvre de la SFDD; ▪ l'établissement d'un Bureau du développement durable au sein d'Environnement Canada; ▪ la constitution d'un Conseil consultatif multilatéral sur le développement durable; ▪ des rapports triennaux sur le progrès du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la SFDD. <p>On peut obtenir une copie de la loi sur le site suivant : http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/F-8.6//20091006</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur la SFDD, veuillez consulter le site suivant : http://www.ec.gc.ca/dd-sd</p>